



**Chères Marquilloises,
Chers Marquillois,
Chers amis,**

Comme le dit la chanson *le printemps est arrivé sors de ta maison, le printemps est arrivé la belle saison !*

Le printemps, au-delà de la météorologie jouant toujours au yoyo, est aussi le temps des budgets communaux.

Cette année la présentation du budget a eu lieu le jeudi 11 avril.

Moment privilégié pour annoncer les futurs travaux, le vote des subventions aux associations, le positionnement de la commune face aux impôts fonciers et là, bonne nouvelle, la commune cette année encore n'augmentera pas sa part mais nous aurons l'occasion d'y revenir. De même nous n'envisageons pas d'emprunts auprès des organismes bancaires. Notre trésorerie est saine.

Les annonces de travaux concernaient essentiellement la réhabilitation du garage Fénart, l'aménagement de la zone scolaire dans un contexte de perte d'une classe à la prochaine rentrée, et de nombreux travaux d'entretien des bâtiments communaux dont le passage de l'éclairage de ces bâtiments en LED.

Au-delà de ces considérations de nouvelles constructions et du maintien en état de ceux-ci nous poursuivons notre action en faveur de toute la population. Pour les

jeunes maintien des mercredis récréatifs, ouverture d'un camp d'ados avec l'UCPA (Union nationale des Centres sportifs de Plein Air) à Oléron, poursuite avec l'UFCV des centres de loisirs à chaque vacance scolaire, maintien du dispositif RPE (Relais Petite Enfance pour les tout petits). Pour les aînés poursuite de la livraison des repas à domicile avec changement de prestataire sans augmentation du prix, reconduction du repas des aînés, des colis de Noël, du voyage des aînés. Subventions pour l'école qui organise les voyages de classe, la classe de neige, les sorties piscines, rétribution d'intervenant théâtre... et la liste n'est pas exhaustive.

Voilà à quoi sert le budget : participer activement à la vie de notre village et proposer de nouveaux projets pour la commune et ses habitants.

Nous déplorons malheureusement le retrait de l'état sur une partie de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).

Voilà je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin qui vous apportera, je l'espère, une bonne compréhension du budget communal.

Je vous souhaite un joli printemps rempli de nouveaux projets.

Très cordialement

Dominique Dhennin
Maire de Marquillies



Budget 2023



ÉDITO	p 1
FINANCE	p 2 et 6
VIE CITOYENNE	p 7 et 8
ÉCOLES	p 9
ENVIRONNEMENT	p 10 et 11
ESPACE DÉMOCRATIQUE	p 12



Le budget 2023



Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 11 avril dernier afin de procéder à l'examen et au vote du Compte Administratif de 2023 et du Budget Primitif de 2024.

• Le Compte Administratif 2023

Les recettes de fonctionnement ont progressé de plus de 5 % l'an dernier pour atteindre un total de 1,6 million d'euros. L'essentiel des ressources de la Commune sont fiscales, principalement la taxe foncière (depuis la suppression de la taxe d'habitation au 1^{er} janvier 2023). Le produit fiscal global se monte à 1 175 000 euros.

Les dotations versées par l'Etat ont représenté 258 000 euros. Les impôts représentent ainsi 74 % de nos recettes, la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat compte pour 16,24 %.

Depuis 2022, la Dotation Globale de Fonctionnement est passée de 275 939 euros à 222 624 euros. Soit une diminution de plus de 53 000 euros.

Dans ce contexte la Municipalité veille à contenir les dépenses contraintes, stabilisation des charges de personnels à 585 000 euros, soit 46,35 % des dépenses globales.

La consommation énergétique a diminué mais le retour à la « normale » des tarifs de l'énergie ne se feront sentir qu'à partir de cette année. (Diminution de la consommation grâce à la généralisation des ampoules « LED » sur tout le réseau d'éclairage public).

L'exercice 2023 a ainsi permis de dégager un excédent de plus de 270 000 euros qui viendra abonder les réserves financières de notre Commune.

► Montants détaillés de la Dotation Globale de Fonctionnement

Années	Dotations	Dotation Forfaitaire	Dotation de Solidarité Rurale	Dotation Nationale de Péréquation	Dotation Globale de Fonctionnement
2024		146 799 €	40 188 €	35 637 €	222 624 €
2023		147 275 €	64 918 €	37 284 €	249 477 €
2022		148 149 €	88 492 €	39 298 €	275 939 €

► Différences des montants entre années

Différences entre années	Dotations	Dotation Forfaitaire	Dotation de Solidarité Rurale	Dotation Nationale de Péréquation	Dotation Globale de Fonctionnement
Entre 2023 et 2024		- 476 €	- 24 730 €	- 1 647 €	- 26 853 €
Entre 2022 et 2023		- 874 €	- 23 574 €	- 2 014 €	- 26 462 €

• Dépenses de fonctionnement CA 2023

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés		Crédits annulés
			Mandats émis	Mandats émis 2022	
011	Charges à caractère général	607 172,86	509 816,50	477 705,42	97 356,36
012	Charges de personnel, frais assimilés	644 849,03	584 817,07	587 146,76	60 031,96
014	Atténuations de produits	86 254,00	86 254,00	86 254,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	108 110,00	77 852,27	96 575,51	30 257,73
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 446 385,89	1 258 739,84	1 247 681,69	187 646,05
66	Charges financières	2 820,06	2 820,05	4 101,02	0,01
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	1 300,00	0,00	3 700,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	2 000,00	0,00	1 391,00	2 000,00
022	Dépenses imprévues	77 523,35			
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 533 729,30	1 262 859,89	1 253 173,71	270 869,41

Chapitre 011 : des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, fournitures administratives, frais affranchissement, fournitures et travaux d'entretien, primes assurances, contrats maintenance...

Chapitre 012 : toutes les dépenses de personnel (salaires + charges)

Chapitre 014 : attributions de compensation versée à la MEL

Chapitre 65 : indemnités et cotisation des élus, subventions de fonctionnement

Chapitre 66 : remboursement des intérêts de la dette

• Recettes de fonctionnement

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés		Crédits annulés
			Titres émis	Titres émis 2022	
013	Atténuations de charges	15 000,00	5 073,55	25 961,31	9 926,45
70	Produits services, domaine et ventes div.	75 470,00	107 987,35	69 947,46	-32 517,35
73	Impôts et taxes	1 127 365,00	1 175 064,37	1 089 319,01	-47 699,37
74	Dotations et participations	286 894,30	258 733,45	297 447,48	28 160,85
75	Autres produits de gestion courante	29 000,00	41 883,16	31 752,00	-12 883,16
Total des recettes de gestion courante		1 533 729,30	1 588 741,88	1 514 427,26	-55 012,58
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	14 452,97	0,00	-14 452,97
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 533 729,30	1 603 194,85	1 515 078,26	-69 465,55
042	Opération ordre transfert entre sections	0,00	1 264,12	0,00	-1 264,12
043	Opération ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	1 264,12	0,00	-1 264,12
Total		1 533 729,30	1 604 458,97	1 515 078,26	-70 729,67

Chapitre 013: remboursements d'indemnités journalières suite à des arrêts maladie

Chapitre 70: concessions cimetières, redevances périscolaires

Chapitre 73: recette due à la fiscalité locale

Chapitre 74: dotation de l'état DGF, DSR...

Chapitre 75: location d'immeubles, dotations

• Une épargne brute en croissance

L'épargne brute de la Commune correspond à la différence entre les recettes et les dépenses budgétaires constatées.

Ainsi en 2016, cette épargne s'élevait à 243 096 €uros, en 2019 : 253 449 €uros et l'an dernier 2023 elle a atteint 328 160 €uros.

L'endettement atteint son plus bas niveau historique, un seul emprunt en cours (rénovation et extension de la Mairie).

Compte Administratif et Compte de Gestion furent votés par la majorité, quatre voix contre (Marquillies Autrement).



Le Budget Primitif de 2024

Ce Budget a été élaboré sur la base d'un maintien des taux d'imposition. Il convient de préciser ici que malgré ce maintien des taux locaux, les contribuables constateront une hausse sur leurs feuilles d'impôts du fait de l'actualisation des valeurs locatives ou bases à hauteur de 3,9 %, décision de l'Etat. Le produit des taxes se montera à 632 000 Euros (la Taxe Foncière Bâtie représentant à elle seule 591 000 Euros).



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

COMMUNE : 388 MARQUILLIES
 ARRONDISSEMENT : 80 LILLE
 TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C D'ARMENTIERES

N° 1258 COM (1)
TAUX
 FDL
 2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 333 498	42,81	117,00	1 381 000	591 206		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50 700	56,32	142,44	63 000	35 482		
Taxe d'habitation (TH)	30 586	24,97	89,70	22 100	5 518		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>		>>>		
Total					632 206		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (5 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case <input type="checkbox"/>
	8	9			
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité				
Taxe foncière non bâties (TFNB)					
Taxe d'habitation (TH)		632 206			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	9 223			5 998	0	18 112	299 004	291 837

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux votés (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taxes votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
		291 837		

A LILLE
 Le 11 MARS 2024
 Pour la Direction des Finances publiques,
 FRANK MORDACQ
 DIRECTEUR REG. DES FINANCES

Le
 Pour la Préfecture,

Le
 Pour la Commune,

Feuille à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagnée de vos des taxes.



• Section de Fonctionnement BP 2024

Chap.	Libellé	Dépenses
011	Charges à caractère général	645 378,18
012	Charges de personnel et frais assimilés	661 000,00
014	Atténuations de produits	86 254,00
65	Autres charges de gestion	123 710,00
66	Charges financières	4 572,97
67	Charges spécifiques	2 000,00
68	Dotations aux provisions	4 000,00
Total		1 526 915,15

Chap.	Libellé	Recettes
013	Atténuations de charges	1 000,00
70	Prod. Services, domaine, ventes diverses	68 000,00
73	Impôts et taxes	190 961,00
731	Fiscalité locale	960 433,00
74	Dotation et participation	228 129,00
75	Autres produits de gestion courante	29 000,00
	Excédent de fonctionnement N-1 reporté	49 392,15
Total		1 526 915,15



• L'investissement 2024

Le gros projet de l'année consistera en une **réhabilitation de l'ancien garage de la rue de l'Arbre de Paradis** (face à la poste).

Ce programme se monte à 440 000 €uros.

L'idée étant de proposer à la Commune un nouveau local à vocation multifonctionnelle.

Le Permis de Construire est en cours d'élaboration par le Cabinet d'Architectes.



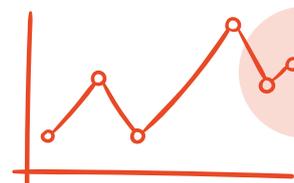
• Section d'investissement BP 2024

Le Budget présenté et débattu a été voté par la majorité avec 4 voix contre de « Marquillies Autrement ».



Chap.	Libellé	Dépenses
	Reste à réaliser - reports	729 315,77
	Emprunt	29 166,68
	Opérations nouvelles	199 340,00
Total		957 822,45

Chap.	Libellé	Recettes
13	Subventions	38 839,50
10	FCTVA	51 184,77
1068	Virement de l'excédent de fonctionnement	442 206,99
	Excédent N-1 reporté	425 591,19
Total		957 822,45



• Solidarité Pas-de-Calais

Nos voisins et amis du Pas-de-Calais ont subi depuis l'automne une série d'épisodes d'inondations dévastateurs.

La Municipalité a décidé de se mobiliser en leur faveur à la hauteur de ses moyens. **Le choix s'est porté sur la Commune de La Calotterie (près de Montreuil-sur-Mer) qui compte 649 habitants.**

Le Conseil Municipal sur proposition de la majorité a décidé d'allouer **une subvention exceptionnelle de : 2 000 €uros** (1 €uro/Habitant de Marquillies).

Éric Bocquet – Sénateur – a pris contact avec ses collègues du Pas-de-Calais afin de choisir une Commune particulièrement sinistrée. Ce sont 80 % de la population qui a dû évacuer la Commune, un contact téléphonique a été pris avec Monsieur le Maire, Mr Franck Leurette il y a un mois, à l'époque 50 % des habitant(e)s n'avaient toujours pas réintégré leur logement.

La décision a été prise à l'unanimité.



Un statut de l'élu local

Le 7 mars dernier, le Sénat a voté à l'unanimité l'instauration d'un véritable statut de l'élu local.

La proposition de loi reste à être votée par l'Assemblée Nationale mais l'exigence d'un statut avance indéniablement. **En effet la crise de l'engagement des maires et élus locaux n'a jamais atteint un tel niveau avec plus de 1300 maires (sur 35 000 communes) démissionnaires depuis les dernières élections municipales de 2020.**

Parmi les raisons évoquées par les Maires, cinq se dégagent principalement, la difficile conciliation du mandat avec la vie professionnelle, le degré d'exigence des citoyens parfois, le risque juridique et pénal, la lourdeur des responsabilités et enfin l'inflation des normes parfois contradictoires.

La loi prévoit l'automatisme de l'octroi de la protection fonctionnelle pour l'ensemble des élus locaux, une meilleure protection sociale des élus lorsqu'ils se trouvent empêchés d'exercer leur mandat en cas de maladie, maternité, paternité, accueil de l'enfant, adoption ou accident.

La question de l'indemnisation a été évoquée mais à l'évidence elle n'est pas la préoccupation principale des maires.

Un texte à suivre donc...

Éric Bocquet
Conseiller Municipal
Sénateur du Nord



**UN VÉRITABLE
STATUT
DE L'ÉLU LOCAL !**



Lutter contre les violences à l'encontre des élus



M. Montois au centre.



Le 25 février dernier avait lieu un rassemblement de soutien à Monsieur Jacques Montois – Maire d'Hantay, qui a subi des menaces de mort par un petit groupe d'habitants.

Il y eut une participation importante de tous les maires du secteur ainsi que de plusieurs parlementaires.

Ce cas vient s'ajouter à la trop longue liste des cas signalés dans tout le pays.

Nous réaffirmons ici notre condamnation sans appel de tels comportements et notre soutien total à notre collègue.

Le 14 mars dernier le Sénat a adopté définitivement une proposition de loi renforçant la sécurité des élus locaux et la protection des maires.



Rassemblement de soutien à M. Jacques Montois, Maire de Hantay le dimanche 25 février. Maires, parlementaires, population en nombre devant la mairie du village.

Belle réussite pour la classe de neige

Les élèves des classes de CM1 ET CM2 ont participé à la classe de neige entre le 15 et le 23 mars à « Albiez-le-Vieux » en Savoie.

Un séjour réussi avec suffisamment de neige pour apprécier la pratique du ski. Ils ont par ailleurs découvert la vie à la montagne.

Ils ont été accueillis à leur retour par les parents d'élèves qui avaient organisé à leur intention un « accueil petit-déjeuner » dans la salle du Conseil à la Mairie. Une belle expérience de vie en Collectivité, encadrée par Monsieur Pierre Morel, enseignant, et les deux animateurs de l'UCPA.

Les sourires affichés, malgré la fatigue du voyage, résumaient parfaitement le séjour.



Quelques photos sur place...



Le réconfort du petit-déjeuner après le voyage du retour.



Le printemps a pointé le bout de son nez à Marquillies



Les premiers bourgeons du chêne de l'amitié offert par nos amis-es de Besson (Allier), situé rue des ormes...



VOICI QUEL
PRISES DANS NO
EN CE DÉBUT



llies...



Le réveil timide des jardins...



QUES PHOTOS
TRE BEAU VILLAGE
DE PRINTEMPS !



Groupe "Marquillies Autrement"

Que deviennent les élus de la majorité ?

La séance de Conseil Municipal la plus importante de l'année est bien celle où l'on vote le Compte administratif de l'année précédente et le Budget pour l'année en cours. Cette séance a eu lieu le 11 avril 2024 en mairie.

Seulement 7 élus de la Majorité sur 13 encore au conseil, (pour rappel 15 élus en mars 2020), dont Mr le Maire et trois adjoints sur quatre étaient présents, soit 53.84%. Pour notre groupe, nous étions tous les quatre présents soit 100%.

Comme nous l'avons fait remarquer en tout début de séance, si nous quittions l'assemblée, le quorum n'était plus atteint. La réunion du Conseil ne pouvait donc se tenir et la commune n'avait pas de budget.

C'est en responsabilité, et pour ne pas mettre la commune en difficulté, que nous avons siégé à cette réunion.

Mais des questions se posent: Où sont les élus de la Majorité? Mr le Maire serait-il en difficulté avec ses propres élus?

Ce qui est sûr, c'est qu'un certain nombre d'élus que nous ne voyons que peu ou plus ne sont pas très responsables et fort peu reconnaissants du mandat que 60% des électeurs leurs ont confié en 2020!

Les élus du groupe Marquillies Autrement.

Groupe "Agir Ensemble pour Marquillies"

Les actions de la majorité

Comme vous avez pu le lire tout au long de ce bulletin notre groupe majoritaire s'est attaché à poursuivre les actions déjà entreprises et à mettre en œuvre d'autres opérations et ce sans mettre en difficulté notre budget: la non augmentation de notre part d'impôts locaux ainsi que le non recours à l'emprunt en sont les parties les plus visibles.

Cette année des modifications dans le déroulement du vote budgétaire nous ont obligé à reporter la date de celui-ci et ce dans un contexte administratif compliqué. Mais rien de dramatique car nous avons encore la possibilité de différer ce vote jusqu'au 15 avril inclus de façon non contrainte par le respect d'un quorum.

Nous restons à la disposition de tous les Marquilloises et Marquillois seule la porte de la mairie est à pousser!



La Mairie de Marquillies
soucieuse de l'environnement imprime

"LE BULLETIN DE MARQUILLIES"

sur du papier recyclé
avec des encres à base végétale.

Crédit photos : la ville de Marquillies - FreepikPremium



Le bulletin de Marquillies

- Revue d'informations locales éditée par la commune de Marquillies

126 Place Léon Bocquet - 59274 Marquillies
Tél. : 03 20 29 00 09
E-mail : mairiemarquillies@marquillies.com
site : www.marquillies.fr
facebook.com/Marquillies

- Responsable de publication Dominique DHENNIN

Réalisation : HAPPA Communication - 09 75 30 16 26
> Imprimé à 800 exemplaires.

Imprimé sur du papier recyclé 115g/m², avec des encres à base végétale.